

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/06-CF
Janvier 2025

À: Points de contact du Codex
Points de contact du Codex des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DE: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'informations sur l'aperçu concernant les questions émergentes en matière de sécurité sanitaire relatives aux contaminants dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux**

DATE LIMITE: 15 mai 2025

CONTEXTE

1. La 16^e session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF16, 2023) a noté qu'au cours de la manifestation parallèle sur *l'Aperçu concernant les questions émergentes en matière de sécurité sanitaire dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux*, le Secrétariat du Codex avait présenté différentes options qui pourraient être utilisées pour porter à l'attention du CCCF les questions émergentes en matière de sécurité des aliments, liées aux contaminants, y compris la possibilité de disposer d'un point de l'ordre du jour où les membres pourraient soumettre des sujets à débattre en plus des questions qui pourraient être soumises par la FAO et l'OMS au titre du point 3 de l'ordre du jour.
2. La Présidente a fait observer qu'un moyen d'attirer l'attention du CCCF sur certaines questions pourrait consister à publier une lettre circulaire (CL) contenant des sujets sélectionnés pour recueillir les observations des membres du Codex et des observateurs. Le Comité a convenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour les questions émergentes en matière de sécurité des aliments, liées aux contaminants, pour les porter à l'attention du CCCF¹.
3. Compte tenu des réponses à la lettre circulaire 2024/7-CF, la 17^e session du CCCF (2024)² a décidé de supprimer l'Aperçu comme point permanent de l'ordre du jour du Comité, d'organiser une manifestation parallèle lors des réunions ultérieures de la CCCF afin de poursuivre les échanges sur ce sujet, et de publier une lettre circulaire chaque année afin de recueillir davantage d'informations sur les questions émergentes pertinentes pour les travaux du Comité.

DEMANDE D'INFORMATIONS

4. Les membres et observateurs du Codex sont invités à soumettre des informations sur la prospective concernant les questions émergentes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux en rapport avec les contaminants et les travaux du CCCF.
5. Les observations en réponse à cette lettre circulaire visent à faciliter l'échange d'informations dans ce domaine entre les membres et les observateurs et à attirer l'attention du Comité sur d'éventuels sujets d'intérêt, sans préjudice d'autres demandes soumises en réponse aux lettres circulaires pertinentes (c'est-à-dire des propositions de révision des normes Codex pour les contaminants dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, des propositions de liste prioritaire de contaminants à évaluer par le JECFA, des propositions de suivi des résultats des évaluations du JECFA et d'autres réunions/consultations d'experts FAO/OMS, ou d'autres propositions spécifiques soumises par les membres du Codex à l'examen du CCCF).
6. Les membres et les observateurs peuvent fournir des liens vers des sites web et des documents pertinents afin d'étoffer les informations fournies en réponse à cette lettre circulaire. Des précisions complémentaires à celles déjà apportées en réponse à la précédente lettre circulaire (CL 2024/7-CF) peuvent également être apportées en réponse à la présente lettre circulaire (voir REP24/CF17, paragraphes 170 et 173).

DIRECTIVES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

7. Les observations doivent être présentées par l'intermédiaire des Points de contact du Codex des membres et observateurs du Codex à l'aide du Système d'observations en ligne du Codex (OCS).

¹ REP23/CF16, par. 135-138

² REP24/CF17, par. 172 (ii-iii)

8. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent se connecter à l'OCS et accéder au document ouvert aux observations en sélectionnant « Entrer » dans la page « Mes révisions », disponible après avoir accédé au système.
9. D'autres ressources du système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont également disponibles sur le site web du Codex³.
10. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf
<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>